Démarches et informations

La Maison Départementale des Personnes Handicapées de Vaucluse (MDPH) a pour vocation principale d'être un lieu-ressource au service des personnes handicapées et de leur famille.

A partir d'un dossier de demande compensation, elle permet d'ouvrir des droits et prestations pour faciliter le quotidien.

Il peut s'agir d'une aide financière, d'une aide à l'acquisition de matériel adapté, ou d'une aide au transport, mais aussi d'un accompagnement à des démarches pour l'obtention d'une

aide technique (logistique, transport...) (ou) d'une aide à la scolarité et à l'emploi, ou d'une orientation en établissement et services médico-sociaux.

Le Département de Vaucluse a mis en place un accueil central à Avignon et des accueils de proximité dans les 16 Espaces Départementaux des Solidarités (EDeS) du territoire.

Comment constituer un dossier à la MDPH de Vaucluse

Les livrets d'information

Droits et prestations

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09